

**Rotary**



نادي روتاري تونس البلفيدير  
Club Tunis Belvédère

**ROTARY INTERNATIONAL**  
نادي روتاري تونس البلفيدير  
**CLUB ROTARY TUNIS BELVÉDÈRE**  
**DISTRICT 9010 CLUB N°11233**



**ROTARY  
SERVING  
HUMANITY**

# **LES FOULEES DU LAC 2017**

**DIMANCHE 14 MAI 2017**

**Règlement de la course  
Semi-Marathon de 21,1 Km**

**[www.lesfoulesdulac.org](http://www.lesfoulesdulac.org)**

## Règlement Semi-marathon

### « Les Foulées du Lac » 2015

**Art.1** : La 13<sup>ème</sup> édition du Semi-Marathon « Les Foulées du Lac » est organisée le 14 mai 2017, sous l'égide de la Fédération Tunisienne d'Athlétisme, par le Rotary Club Tunis Belvédère (RCTB).

**Art.2** : Le parcours de 21,1km est conforme au règlement international des courses sur route (IAAF et FTA).

**Art.3** : **L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant le 1<sup>er</sup> Mai 1999.** Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FTA. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La participation aux épreuves sportives organisées est subordonnée à la mention par le participant de l'attestation que son état lui permet de participer à la course, et qu'il déclare sur l'honneur l'absence de toute contre-indication à la course de fond en compétition.

**Art.4** : Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

**Art.5** : Les dossards seront à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité, du formulaire d'inscription sur le site internet [www.lesfoulesdulac.org](http://www.lesfoulesdulac.org), de la déclaration sur l'honneur, au Centre d'Expertise des Assurances AMI, situé au 21 Rue El Quods (Rue de Jérusalem) à côté de la Mosquée El Kods. Le plan d'accès est joint au présent règlement. **Le retrait se fera à partir du Mardi 02 Mai 2017 au Vendredi 12 Mai 2017.** Les horaires d'ouverture sont comme suit: du lundi au Vendredi de 10h à 19h00; le samedi de 10h à 14h30.

**Attention : Aucun dossard ne sera distribué le dimanche 14 Mai 2017, jour de la course.**

**Art.6** : Jury Officiel : il est composé d'un juge arbitre de la FTA, dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course également désignés par la

FTA. Les points de ravitaillement sont installés tous les 5km ainsi qu'à l'arrivée. Le chronométrage sera affiché sur le site [www.lesfouleesdulac.org](http://www.lesfouleesdulac.org), à partir du 11 Mai. Seuls les 3 premiers de chaque catégorie seront annoncés, une heure après les premiers arrivés. Les participants disposeront d'un temps maximum de 3h00 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation -code de la route-.

**Art.7** : Services Généraux : la sécurité routière est assurée par la Police, le service médical par le Rotary Club Tunis Belvédère (RCTB), organisateur de la course. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

**Art.8** : Chronométrage : tous les inscrits se verront remettre un dossard. Un concurrent n'empruntant pas le circuit dans sa totalité, et non visé lors des 2 points de contrôle, ne pourra être classé à l'arrivée.

**Art.9** : Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants au Semi-Marathon « les foulées du Lac ». En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

**Art.10** : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

**Art.11** : Par sa participation au Semi-Marathon «Les Foulées du Lac», chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Epreuve, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus ; 2) associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches,

slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées. Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

**Art.12** : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

**Art.13** : L'inscription au Semi-Marathon «Les Foulées du Lac» implique obligatoirement pour le participant l'abonnement aux newsletters de cette épreuve jusqu'à la date de déroulement du Semi-Marathon «Les Foulées du Lac».

**Art.14** : La participation au Semi-Marathon «Les Foulées du Lac» implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

**Art 15** : Le prix d'inscription : **Le prix d'inscription est fixé à 10 TND.** L'inscription donne droit aux services suivants :

- Accueil dans un village animé
- Consignes bagages le jour de la course
- Ravitaillement solide et liquide tous les 5 km et à l'arrivée
- Pack course : dossard avec puces,
- Médaille à l'arrivée

**Art 16** : Le départ : il sera donné à 8h30 précises au niveau de l'Esplanade Miami au Lac Nord. L'arrivée sera aussi au niveau de l'Esplanade Miami au Lac Nord.

**Art 18** : les récompenses :

- Tous les participants se verront attribuer une médaille à leur arrivée
- Les 3 premiers de chacune des catégories hommes et femmes se verront attribuer une prime comme suit :
  - ✓ Hommes :
    - 1<sup>er</sup> : 1 000 TND
    - 2<sup>ème</sup> : 800 TND
    - 3<sup>ème</sup> : 600 TND

✓ Femmes

- 1<sup>er</sup> : 1 000 TND
- 2<sup>ème</sup> : 800 TND
- 3<sup>ème</sup> : 600 TND

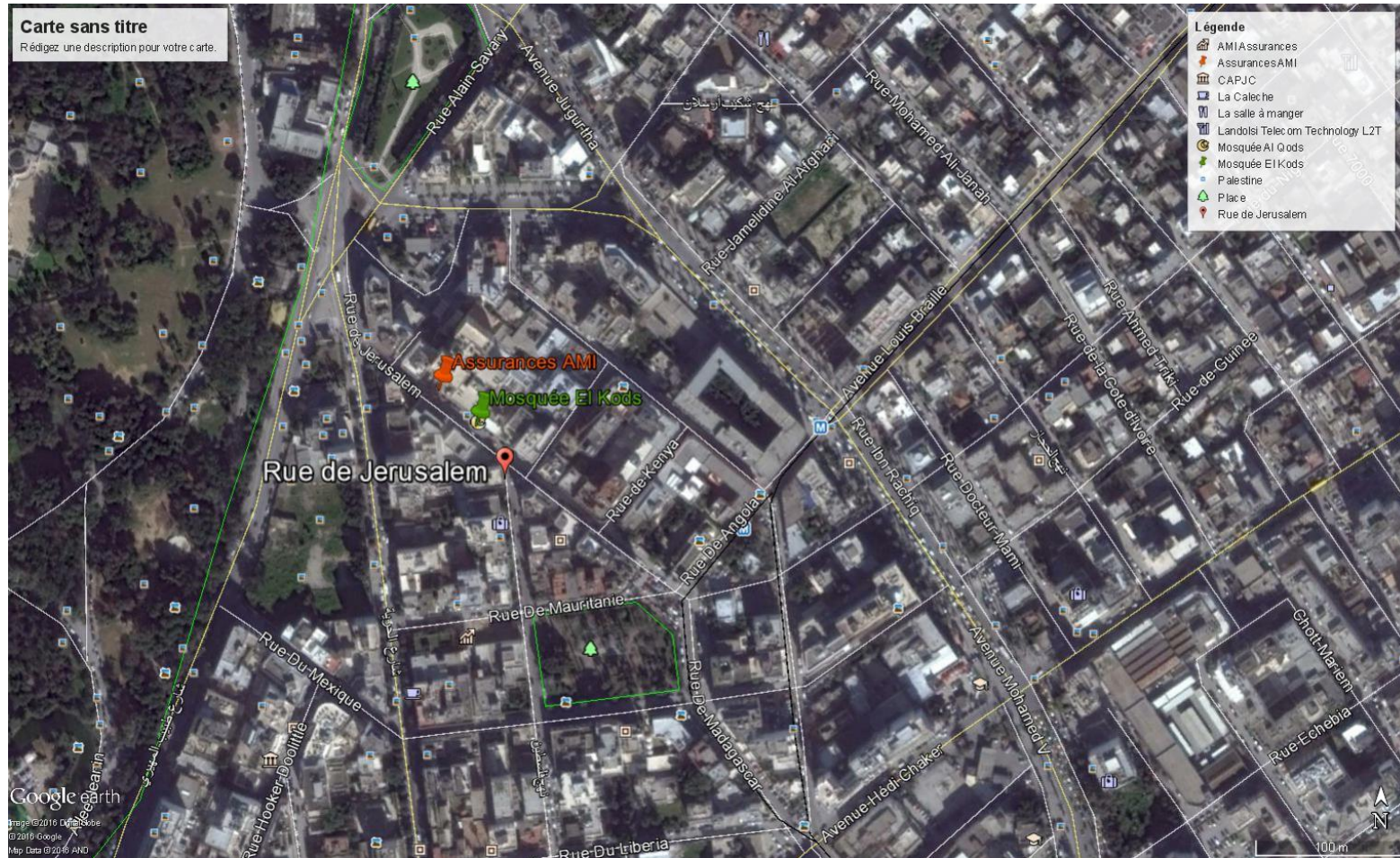
- Les premiers des catégories VH1 – VF1 – VH2 – VF2 – VH3 – VF3, se verront remettre une coupe.
- Un tirage au sort sera fait pour une tombola, qui consiste dans l'ouverture d'un compte Assurance/Epargne offert par les Assurances AMI pour une valeur de 2 000 TND.

Cérémonie de remise des récompenses : La cérémonie des récompenses se déroulera sur le podium en face de l'espace Miami au Lac, dès l'arrivée des premiers coureurs de chacune des courses.

Les athlètes récompensés devront être présents à la cérémonie de remise des récompenses pour recevoir leurs primes et trophées. En cas d'absence, les primes et trophées resteront acquis à l'association organisatrice.

**Art 19 :** En cochant la case « Lu et accepté le règlement » de son bulletin d'inscription, chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

1. Plan d'Accès les Assurances AMI pour la remise des dossards : Adresse : 21, Rue Le Quods (Jérusalem) 1002 Tunis par la Rue de Palestine ou l'avenue de la Liberté



2. Déclaration sur l'honneur (à remplir et à remettre lors du retrait du dossard)

## **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné :

Né le :

Inscription N<sup>o1</sup>

Dossard N<sup>o2</sup> :

**Déclare sur l'honneur d'être en bonne santé et apte pour pratique la course de fond et de faire le Semi-marathon des foulées du Lac .**

Signature

---

<sup>1</sup> Le numéro attribué lors de l'inscription

<sup>2</sup> Le numéro de dossard sera communiqué lors de sa remise